

Communiqué de presse
Paris, le 25 mai 2023

Les retraites face à un choc démographique d'ici 2040: la nécessité d'une réforme

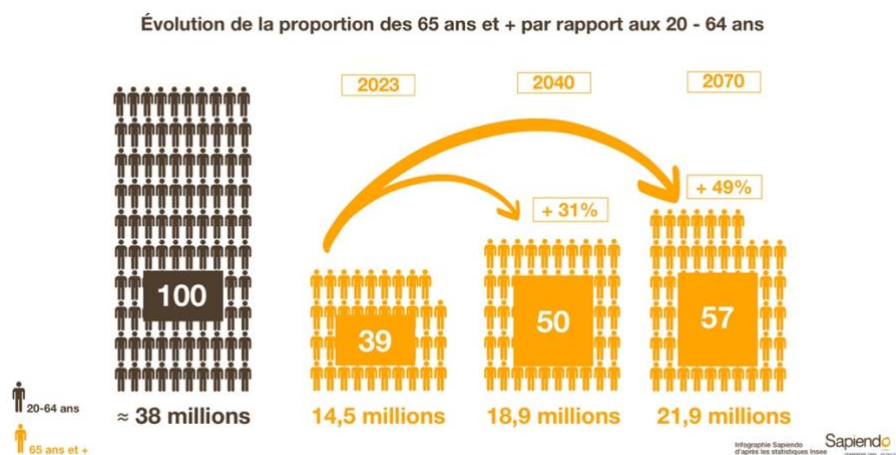
Sapiendo, la fintech spécialisée dans le conseil retraite, alerte sur une progression de la part de seniors de 33% par rapport aux 20 – 64 ans d'ici 2040. Une progression importante que va devoir absorber notre système de retraite par répartition d'ici 15 ans. Une réforme s'impose, mais qui va payer ?

Face à l'inquiétude des Français sur l'avenir du système des retraites¹. Sapiendo, fidèle à sa vocation de rendre la retraite accessible à tous, décrypte en quoi une réforme est nécessaire, quels sont les leviers envisagés et comment seront affectés les Français ?

Pourquoi une réforme est nécessaire ?

Un besoin structurel lié au vieillissement de la population.

31 % de seniors en plus d'ici 2040 par rapport aux 20 – 64 ans !



Lecture : Pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans, il y a 39 personnes de 65 ans et plus en 2023, puis 50 en 2040 et 57 en 2070, soit une augmentation de 31% entre 2023 et 2040 et de 49% entre 2040 et 2070

La part des seniors (65 ans et plus) va augmenter de 33% (par rapport aux 20 - 64 ans) entre 2022 et 2040, puis de 51 % d'ici 2070².

La France comptera dès 2040, 50 seniors (65 ans et plus) pour 100 personnes de 20 à 64 ans contre 38 aujourd'hui, soit une augmentation de 33% en 18 ans.

Et le ratio passera, en 2070, à 57 seniors pour 100 personnes de 20 à 64 ans.

	2023	2040	2070
Nbre des 65 et +	14 463 829	18 909 711	21 9405 76
Nbre des 20 -64 ans	37 558 974	37 457 167	38 224 000
Part des 65 ans et + par rapport aux 20-64 ans	39%	50%	57%

¹ Conseil d'Orientation des Retraites, Opinion sur les retraites, 24 mars 2022 <https://www.cor-retraites.fr/node/585>.

² Insee, projection population 2021-2070, janvier 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474>

« D'ici 2040, notre système de retraite et plus largement notre système de protection sociale devra faire face à un choc démographique lié au vieillissement se traduisant par une baisse relative des cotisants au système de protection sociale et une augmentation du nombre de bénéficiaires, et dans des proportions très importantes », alerte Valérie Batigne, Présidente et fondatrice de Sapiendo.

« Tout l'enjeu est d'adapter le système pour que les jeunes générations gardent confiance dans notre système de retraite. Il faut le gérer pour maintenir des niveaux de pensions globaux en adéquation avec leur effort contributif, qui est très important. Il faut rendre le rapport « cotisations / droits acquis » lisible », souligne Valérie Batigne, Présidente et fondatrice de Sapiendo.

Quels sont les leviers de réforme envisageables et qui en supportent l'impact ?

« Certains leviers sont connus et déjà utilisés. C'est ce que j'appelle le « trio infernal ». Ils sont d'ailleurs repris dans les propositions de certains candidats. D'autres le sont moins et méritent qu'on s'y intéresse. Il n'y a pas de solutions faciles, soit on affecte les retraités, soit les cotisants », analyse Valérie Batigne.

➤ LEVIER 1 : AUGMENTER L'ÂGE EFFECTIF DE DEPART EN RETRAITE

Ce paramètre permet de diminuer le nombre de retraités et génère des économies rapidement. Il est en revanche impopulaire.

- Relever l'âge de départ à la retraite

Cette mesure est claire et simple. La complexité peut venir des exceptions (pénibilité, carrière longue, handicap...) mises en place.

Qui est impacté par cette mesure ? Les cotisants actuels et principalement ceux qui sont entrés tôt sur le marché du travail. Raison pour laquelle des mesures spécifiques (pénibilité, carrière longue, handicap...) sont prévues dans tous les programmes.

- Augmenter le nombre de trimestres requis pour partir à la retraite à taux plein, sans décote.

Ce nombre dépend de l'année de naissance de l'assuré et augmente d'un trimestre tous les 3 ans (depuis la loi Touraine en 2014). Pour les générations 1960, 167 trimestres (41,75 ans) sont demandés. Il faudra 172 trimestres (43 ans) à partir de la génération 1973.

Cette mesure est encore plus facile à mettre en place. Il suffit d'augmenter le nombre de trimestres par décret.

Qui est impacté par cette mesure ? Les cotisants actuels notamment les jeunes, qui voient leur durée de cotisation augmenter, généralement plus que les anciennes générations. Par ailleurs, l'allongement de la durée d'assurance pénalise de manière plus accrue ceux qui ont commencé à travailler tard (études ...) ou ont eu une carrière hachée, les femmes notamment.

➤ LEVIER 2 : BAISSER LE NIVEAU DE PENSION

Deux moyens d'y parvenir, qui n'affectent pas les mêmes personnes.

- Sous-revaloriser des pensions actuelles par rapport à l'inflation

Cette mesure consiste soit à geler la revalorisation des pensions actuelles soit à revaloriser les pensions en deçà du niveau de l'inflation. Moins visible que les diminutions de pensions, la sous-revalorisation permet de contenir la masse budgétaire du coût des pensions.

Qui est impacté par cette mesure ? Les retraités actuels qui perdent du pouvoir d'achat au fur et à mesure des sous-revalorisations annuelles.

- Diminuer la rentabilité des cotisations

Il s'agit ici, dans les régimes à points, d'élever le coût d'acquisition réel du point via une augmentation du prix d'achat et /ou du taux d'appel des cotisations. Concrètement, acquérir un point retraite coûtera plus cher. Ainsi, à taux de cotisation constant, le nombre de points obtenus sera moins élevé, ce qui donnera une pension plus faible.

Cette mesure étant technique, elle est également peu perceptible par les cotisants.

Qui est impacté par cette mesure ? Les actifs qui cotisent, car leurs pensions seront plus faibles pour un même effort de cotisation.

➤ LEVIER 3 : AUGMENTER LE NIVEAU DE COTISATIONS OU DE PRELEVEMENTS SOCIAUX

Là encore, deux moyens d'y parvenir, qui n'affectent pas les mêmes personnes.

- Augmenter les cotisations retraite payées sur les salaires, les entreprises et les non-salariés

Cette mesure diminue le pouvoir d'achat des cotisants et/ou renchérit le coût du travail ce qui grève la compétitivité des entreprises.

Qui est impacté par cette mesure ? Les actifs qui verront leur pouvoir d'achat diminuer. Et les entreprises qui devront faire face à un coût de l'emploi plus élevé.

- Augmenter les prélèvements ou les charges sur les pensions

Qui est impacté par cette mesure ? les retraités actuels

« **Toutes ces mesures ont déjà été utilisées dans le passé et sont généralement panachées entre elles. D'autres mesures peuvent être envisagées** », suggère Valérie Batigne.

➤ **UN LEVIER PLUS INCITATIF QUI LAISSE LE CHOIX AU FUTUR RETRAITE : ENCOURAGER A TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS : LA RETRAITE A LA CARTE**

« **Il est possible d'encourager à travailler plus longtemps en octroyant de véritables récompenses plus incitatives via des surcotes significatives et supérieures à celles qui existent aujourd'hui. Les assurés conserveraient le choix mais l'incitation à différer le départ serait plus forte. Les futurs retraités seraient davantage acteurs de leur retraite : ce serait une forme de retraite à la carte** », précise Valérie Batigne.

Sapiendo met en avant des deux mesures à panacher avec les mesures traditionnelles décrites ci-dessus :

- **Mesure 1 : Instituer de nouvelles décotes plus contraignantes et des surcotes plus avantageuses**

« **Il s'agit de laisser le choix de l'âge de départ en assortissant d'un système de décotes pour dissuader de partir tôt et de surcotes plus fortes pour inciter à travailler plus longtemps. A l'image du bonus /malus en place à l'Agirc- Arrco. Ces décotes /surcotes devraient se rapprocher du coût réel actuariel d'un âge de départ précoce ou tardif. L'avantage est qu'on laisse une liberté de choix aux retraités en fonction de leur situation personnelle. L'inconvénient est peut-être une plus grande complexité** », explique Valérie Batigne.

- **Mesure 2 : Simplifier et encourager le cumul emploi-retraite**

Encourager les retraités, une fois leur pension mise en paiement à reprendre une activité. Les cotisations payées par ces retraités permettraient d'alimenter notre système de protection sociale.

Mais comment inciter les retraités à reprendre une activité ? :

- Permettre que les cotisations versées au titre de la nouvelle activité puissent générer de nouveaux droits à la retraite.
- Libéraliser le cumul en supprimant la condition de plafond

Quelle que soit les réformes adoptées, Sapiendo aidera les futurs retraités à toucher le maximum de pension. Sapiendo sera là pour décrypter les nouvelles mesures et optimiser leur application pour de meilleures conditions de départ.

À propos de Sapiendo :

Sapiendo, fintech créée en 2015, est une plateforme spécialisée dans le domaine de la retraite avec un objectif simple et ambitieux : rendre accessible au plus grand nombre les réponses aux questions que tout le monde se pose au sujet de la retraite. Car, savoir, c'est déjà agir. Pour servir cette ambition au service de l'utilisateur final, Sapiendo a créé une rupture technologique en utilisant les dispositifs digitaux et de puissants algorithmes de calcul, associés à une grande maîtrise du cadre législatif.

Sapiendo propose aujourd'hui des solutions variées depuis la sensibilisation pédagogique jusqu'aux calculs experts, avec la possibilité d'un accompagnement humain. Sapiendo s'inscrit dans une démarche continue d'innovation, en croisant les disciplines, au-delà des « silos » habituels, dans le cadre d'une vision globale de la retraite par répartition, épargne retraite et fiscalité. La solution Sapiendo a notamment été primée « Service le plus innovant » à Patrimonia 2016, et a reçu le label Finance Innovation la même année.

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr